



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat de ville

« Engagements Quartiers 2030 »

Ville de Neuilly-Plaisance

2024-2030

21 mai 2024

Certifié exécutoire
Acte publié le 01/07/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240626-DLB-2024-06-34-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
PARTIE 1 : CONTRAT DE VILLE CADRE	3
PRESENTATION DU TERRITOIRE	4
CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE	9
GOVERNANCE	10
ACTION DE L'ÉTAT : LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN	11
ORIENTATIONS TERRITORIALES	18
1. Des quartiers intégrés, confortables et paisibles.....	18
2. Des citoyens confiants, autonomes et émancipés.....	20
PARTIE 2 : PROJET COMMUNAL	25
PRESENTATION DU QUARTIER DE NEUILLY-PLAISANCE	26
1. Situation du quartier.....	26
2. Équipements et services.....	26
3. Projet et organisation communale	27
DECLINAISON LOCALE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES	29
1. Ouvrir le champ des possibles aux jeunes et aux enfants	29
2. Développer l'accès au sport et à la culture.....	30
3. Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement	31
4. Assurer la sécurité et la tranquillité publique.....	31
MODALITES LOCALES DE CONCERTATION	33
ANNEXES	34

PREAMBULE

La politique de la ville vise à réduire l'écart de pauvreté entre les quartiers en politique de la ville et le reste du territoire et à améliorer le quotidien des habitants, en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les collectivités, les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, citoyens) et les entreprises.

Le contrat de ville est partagé entre ces partenaires afin de construire collectivement des solutions et des projets, au bénéfice des quartiers les plus en difficulté.

Il définit pour six ans (2024-2030) les orientations territoriales, les priorités d'intervention et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions. À leurs côtés, les citoyens et associations engagés dans la vie des quartiers, contribuent à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.

Le contrat de ville 2024-2030 est resserré autour d'enjeux prioritaires, déclinés en actions sur les dix-sept quartiers du territoire. Il est le fruit d'une concertation qui a débuté au printemps 2022 et s'est appuyée sur l'expérience des précédents contrats de ville.

Le nouveau contrat de ville territorial est désormais unique et commun. Il est pensé dans la continuité des contrats précédents, afin de conserver en son cœur l'impératif de proximité avec les réalités des quartiers. Grand Paris Grand Est constitue un espace d'échange et de partage des bonnes pratiques, en dialogue permanent avec les dix communes et leurs écosystèmes de partenaires, sur le terrain. Il joue un rôle d'ensembliser des actions menées en réponse aux problématiques locales.

Il est construit en deux parties :

- Le contrat de ville cadre : il contient les éléments liés à la gouvernance et à la présentation des deux orientations territoriales et des huit enjeux ;
- Le projet communal : il précise les spécificités locales, par la déclinaison des orientations territoriales en enjeux et actions locales. Il est structuré selon la forme suivante : présentation des quartiers, présentation du projet et de l'organisation communale, déclinaison des enjeux territoriaux en enjeux locaux, modalités de concertation des habitants pendant la durée du contrat de ville.

Les actions envisagées ne sont pas limitatives, et demeurent adaptables annuellement en fonction des besoins identifiés. Elles ciblent les dispositifs et partenaires signataires nécessaires à leur mise en œuvre.

Partie 1

Contrat de ville cadre

PRESENTATION DU TERRITOIRE

1. Grand Paris Grand Est, un territoire du Grand Paris en transition

Grand Paris Grand Est a été créé en 2016. Il est l'un des onze territoires de la Métropole du Grand Paris et regroupe quatorze communes, au sein du département de la Seine-Saint-Denis : Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours et Villemomble. Sur une superficie de 72 km², ce territoire compte 409 808 habitants (INSEE 2023), pour une densité de 5 692 habitants/km² (inférieure à la densité départementale de 7 009 habitants/km²).

Il se situe dans un environnement dense mais bénéficiant d'une qualité de vie liée à ses nombreux espaces naturels et son important tissu pavillonnaire. Néanmoins, il pâtit de difficultés liées à un maillage en transports en commun non-achevé et à un tissu économique limité (moins de 30 000 entreprises soit 0,5 emploi par actif résident contre 1,1% dans la Métropole).

Ces atouts et faiblesses sont pris en compte au quotidien et façonnent la mise en œuvre des compétences de l'établissement public territorial à savoir :

- L'aménagement
- L'habitat et renouvellement urbain
- La mobilité
- La gestion et la prévention des déchets
- La gestion de l'eau et de l'assainissement
- Le développement économique
- La cohésion sociale et la politique de la ville
- Le rayonnement culturel

Caractéristiques urbaines

Grand Paris Grand Est dispose de six espaces naturels à haute valeur écologique. Il est traversé par la Marne au Sud et le canal de l'Ourcq à l'extrémité Nord-Ouest. La rareté de son foncier et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sont néanmoins des enjeux fondamentaux. Par ailleurs, la Marne qui est un patrimoine naturel précieux, et un atout indéniable dans la résilience face au changement climatique, subit encore des pollutions auxquelles il convient de mettre fin.

L'habitat est composé d'environ 170 000 logements, dont près de 40 000 sociaux et occupe 75% des surfaces bâties. Les maisons individuelles représentent 34% des logements (Atelier parisien d'urbanisme, 2023), ce qui fait de Grand Paris Grand Est l'un des territoires les plus pavillonnaires de la Métropole (12% de logements individuels). Cependant, près de 56% des logements ont été construits avant 1974. Ainsi, le secteur résidentiel est le plus énergivore et le plus émetteur de gaz à effet de serre (45% des émissions du territoire). Beaucoup de ces logements anciens sont occupés par des ménages fragiles, dont les ressources ne leur permettent pas de financer des travaux de rénovation. De surcroît, 3% des logements privés sont très dégradés, qu'ils soient individuels ou collectifs, et près de 15% sont dans un état passable à mauvais et nécessitent potentiellement une rénovation lourde.

Enfin, malgré une connexion au réseau ferré via les lignes A et E du RER, la voiture demeure un mode important utilisé dans 43% des déplacements quotidiens (Atelier parisien d'urbanisme, 2023). En attendant la finalisation des chantiers ferroviaires en cours, à l'horizon 2030 (Grand Paris Express, prolongement de la ligne 11), le trafic routier génère toujours près de 450 000 déplacements pendulaires par jour, dont 250 000 en véhicule individuel. Il constitue le principal poste d'émissions de polluants atmosphériques et la deuxième source d'émissions

de gaz à effet de serre après le secteur résidentiel. Certaines gares sont mal desservies et ne facilitent pas toujours une bonne mobilité entre les communes du territoire. Le territoire est également peu dynamique en matière de mobilités actives, en raison d'un réseau cyclable insuffisant et discontinu.

Caractéristiques économiques et sociales

Le territoire compte plus de 170 000 actifs occupés pour seulement 100 000 emplois disponibles. 78% des emplois relèvent de la sphère présentielle et 22% de la sphère productive. Le territoire est en effet quasiment dépourvu d'industries, mais accueille principalement des petites et moyennes entreprises, notamment dans le secteur tertiaire.

Le Sud se caractérise par une dynamique économique avérée et un niveau d'équipement satisfaisant, alors que le Nord est essentiellement résidentiel avec un faible taux d'emploi et un fort contraste social entre communes pavillonnaires et communes accueillant de grands ensembles.

Concernant les indicateurs de population (INSEE 2015) :

- La population est relativement jeune : 35% de la population a moins de 25 ans (contre 30% en France), et compte 18% de plus de 60 ans (contre 25% en France) ;
- Les cadres et les professions intermédiaires représentent 54% des actifs occupés (contre 44% en France, 60% dans la Métropole et 40% en Seine-Saint-Denis), et les ouvriers et employés 41% (contre 48% en France, 35% dans la Métropole et 54% en Seine-Saint-Denis) ;
- Enfin, le taux de pauvreté s'élève à 20% (contre 15% en France, 18% dans la Métropole et 29% en Seine-Saint-Denis).

Grand Paris Grand Est est ainsi un territoire qui s'inscrit dans une dynamique spécifique au département de la Seine-Saint-Denis au sein de la Métropole, même s'il s'en distingue, avec des indicateurs plus proches des moyennes nationales.

Projet politique du territoire

Le territoire est particulièrement sensible à deux enjeux : d'une part la préservation de la nature et la transition écologique et énergétique, d'autre part, la préservation du tissu pavillonnaire et du cadre de vie. Le projet se traduit en plusieurs axes d'intervention, qui ont été amorcés depuis 2020.

- **En matière de transition écologique et énergétique**

✓ Le Plan Marne propre en 2021 : il a déjà permis de mettre en conformité 500 branchements et 7,4 kilomètres de réseaux.

✓ Le Plan climat air énergie territorial en 2022 : il a permis d'établir une feuille de route pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;

✓ Le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés en 2023 : il fixe l'objectif d'une réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés par habitant à l'horizon 2030 (soit une diminution de la production de 70 kilos par habitant en dix ans).

✓ Le Plan local d'urbanisme intercommunal en 2023 : il fixe une trajectoire ambitieuse vers une zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

En complément de ces plans, plusieurs programmes sont à l'œuvre afin d'intervenir en matière d'habitat, de cadre de vie et de transports :

✓ Des programmes de renouvellement urbain, principalement dans les quartiers en politique de la ville (Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Villemomble) ;

✓ Des actions de soutien aux copropriétés fragiles, notamment dans les quartiers en politique de la ville : programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés (Livry-Gargan), opération programmée d'amélioration de l'habitat (Noisy-le-Grand), dispositifs dans le cadre de l'opération de requalification des copropriétés dégradées, d'intérêt national (ORCOD-IN), à Clichy-sous-Bois, études pré-opérationnelles (Gagny). Un premier Forum de l'habitat a enfin été organisé en 2023, en lien avec le programme Rénovons collectif, pour informer et sensibiliser les propriétaires et copropriétaires sur la rénovation énergétique. Une deuxième édition est prévue dès 2024, avec des conférences et un salon pour mettre en relation les ménages avec les acteurs de la rénovation ;

✓ La création d'un comité vélo territorial : il permet de fédérer les initiatives et projets cyclables sur le territoire, en s'appuyant sur le projet de réseau régional RER-V ;

- **En matière de préservation du pavillonnaire et du cadre de vie**

Deux actions sont menées afin de préserver le cadre de vie :

✓ Le programme de rénovation énergétique du pavillonnaire : un parcours de rénovation énergétique performante qui permet aux propriétaires, notamment modestes, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Grand Paris Grand Est les met en relation avec des artisans locaux certifiés, et les institutions financeuses des travaux ; le parcours de rénovation permet ainsi d'accompagner les ménages, en amont des travaux jusqu'à la fin des travaux, y compris dans les nouveaux usages (un référent unique accompagne les ménages dans toutes les étapes techniques, financières et administratives des travaux) ;

✓ La mobilisation du plan local d'urbanisme intercommunal : l'identification d'un socle écologique commun, la préservation des cœurs d'îlots, la végétalisation des espaces publics, l'élaboration de règles de performances énergétiques et environnementales applicables au bâti.

- **En matière de développement culturel**

Le territoire accueille l'implantation des Ateliers Médicis, établissement public culturel de dimension nationale et internationale. Pionniers et innovants à la fois laboratoire et centre de ressources, les Ateliers Médicis ont trois missions principales :

✓ Les résidences d'artistes, en particulier dans les territoires considérés comme périphériques, qu'ils soient urbains ou ruraux ;

✓ La diversification des trajectoires et des expressions artistiques et la professionnalisation des artistes issus des périphéries ;

✓ L'expérimentation de liens renouvelés entre pratiques amateurs et professionnelles, éducation populaire et création artistique, ancrage local et rayonnement international.

Le premier lieu est ouvert depuis 2018, le bâtiment définitif sera mis en service au printemps 2026.

Grand Paris Grand Est a également établi un partenariat avec la Philharmonie de Paris depuis 2019 relatif à la mise en œuvre du projet DEMOS, dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale. Ce dernier permet aux enfants des quartiers en politique de la ville d'accéder à la pratique d'un instrument, en formation d'orchestre. Le souhait du territoire est de poursuivre, et si possible, de développer ce partenariat.

2. La géographie prioritaire de Grand Paris Grand Est

La nouvelle géographie prioritaire présente une importante évolution depuis 2015 :

- 7 communes en 2015, 10 en 2024 ;
- 11 quartiers en 2015, 17 en 2024 ;
- Près de 70 000 habitants en 2015, 90 000 habitants en 2024.

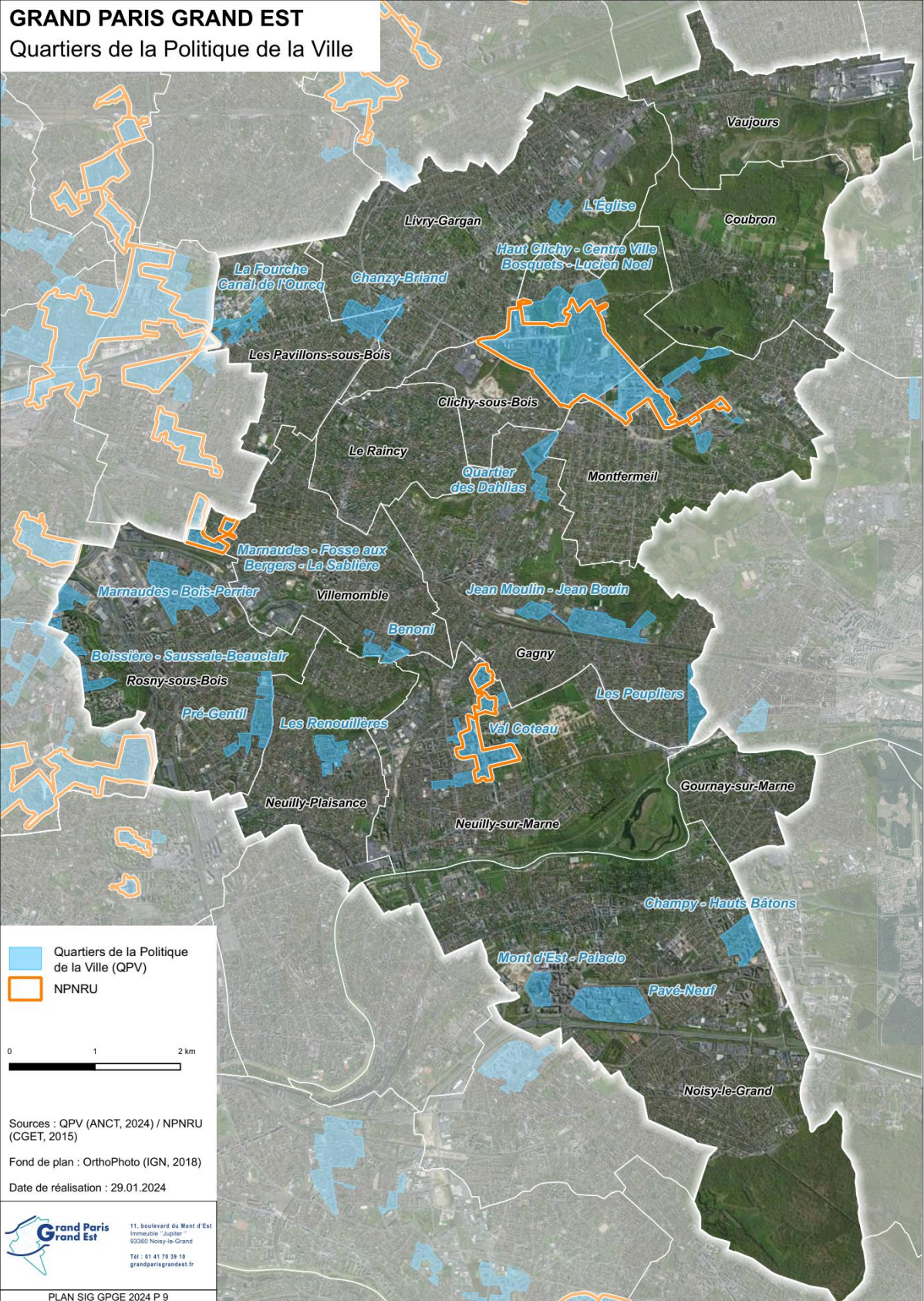
Cette première estimation de population a été réalisée sur la base des données carroyées de l'INSEE de 2017. Elle intègre tant les nouveaux quartiers que les extensions des anciens quartiers maintenus. Ce chiffre restera à affiner, une fois que les données INSEE plus récentes seront connues.

Compte tenu de l'évolution importante des périmètres de la géographie prioritaire, la présentation du diagnostic sociodémographique territorial sera insérée dans les avenants communaux qui comprendront également des données à l'échelle de chacun des quartiers.

Les noms et localisations des quartiers figurent dans le tableau ci-dessous.

Code	Nom du quartier	Communes concernées
QN09303M	Haut Clichy – Centre-Ville – Bosquets – Lucien Noël	Clichy-sous-Bois, Montfermeil
QN09357M	Jean Moulin – Jean Bouin	Gagny
QN09358I	Les Peupliers	Gagny
QN09374N	Quartier des Dahlias	Gagny
QN09371N	La Fourche – Canal de l'Ourcq	Pavillons-sous-Bois
QN09372N	Chanzy – Briand	Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan
QN09369N	L'Église	Livry-Gargan
QN09370N	Les Renouillères	Neuilly-Plaisance
QN09359M	Val Coteau	Neuilly-sur-Marne
QN09360I	Mont d'Est – Palacio	Noisy-le-Grand
QN09361I	Pavé neuf	Noisy-le-Grand
QN09362I	Champy – Hauts bâtons	Noisy-le-Grand
QN09317M	Boissière – Saussaie – Beauclair	Rosny-sous-Bois
QN09363I	Pré Gentil	Rosny-sous-Bois
QN09364M	Marnaudes – Bois Perrier	Rosny-sous-Bois
QN09375N	Benoni	Villemomble
QN09313I	Marnaudes – Fosse aux bergers – La Sablière	Villemomble

(En vert : extensions ; en orange : créations).



CONCERTATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

Trois ateliers ont été organisés à l'automne 2023 avec les citoyens, le tissu associatif et les bailleurs sociaux.

Retour de la concertation : la connaissance des valeurs de la République et des institutions demeure une préoccupation collective. Les citoyens ne se sentent pas écoutés lorsqu'ils participent à des instances de pilotage : « beaucoup de personnes sont tellement déçues, démoralisées avec tout ce qui se passe, qu'elles se disent à quoi ça sert de venir à une réunion. » Le statut bénévole des citoyens n'y est pas reconnu, et ils ne sont pas suffisamment armés pour comprendre l'ensemble des enjeux. Ils souhaitent que la confiance soit restaurée, en donnant à voir du concret lorsqu'ils font des propositions. Ils demandent également qu'un langage clair et sans acronymes soit privilégié dans les instances auxquelles ils participent, et de « mettre en place des outils de pédagogie pour que nous, les citoyens, on puisse comprendre ce qui se passe et ce sur quoi on agit. » Tous les espaces possibles de débat et de dialogue doivent être renforcés, notamment entre jeunes et adultes. Trois actions sont proposées pour développer l'engagement citoyen : la création de fonds de participation des habitants et de budgets participatifs, le développement d'actions de formation à la prise de parole en public, et l'expérimentation de systèmes de cogestion dans des structures sportives ou culturelles.

Les dispositifs de participation citoyenne existant dans les dix communes sont très variés :

- Sept conseils citoyens, dont quatre actifs ;
- Six dispositifs de conseils de quartiers ;
- Quatre Fonds de participation des habitants (FPH) et quatre budgets participatifs ;
- Des centres sociaux – agréés par la Caisse d'allocations familiales ou non – dans neuf communes sur dix ;
- Des dispositifs complémentaires dans huit communes (conseils des enfants, des jeunes, des seniors et commissions accessibilité).

Cette géométrie variable, ainsi que le caractère particulièrement local de ces dispositifs, conduit à intégrer l'organisation de la concertation citoyenne à venir dans les avenants communaux afin de prendre en compte les spécificités de chaque quartier.

La participation citoyenne au contrat de ville pourra prendre des formes diverses :

- Maintien des conseils citoyens ;
- Création d'autres espaces de participation ;
- Participation des habitants aux instances de gouvernance.

GOUVERNANCE

L'apparition en 2016 de Grand Paris Grand Est comme nouveau pilote de la politique de la ville, a constitué un bouleversement des gouvernances et des pratiques. Le transfert de la compétence à l'échelon intercommunal a conduit à une transformation progressive des instances, mais aussi de l'ingénierie dédiée au suivi de la politique publique.

La nouvelle contractualisation constitue l'aboutissement de ce processus.

L'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 rappelle le principe de gouvernance fixé par la loi du 21 février 2014 : Grand Paris Grand Est, l'État et l'ensemble des signataires, pilotent le contrat de ville, en association étroite avec les communes. Ils exercent les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires, et de garant de la bonne articulation entre le contrat de ville et les autres dispositifs concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers en politique de la ville. En qualité de représentant de l'État, la signature du préfet de département assure l'engagement des services déconcentrés et opérateurs de l'État (unités départementales de l'agence régionale de santé, de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement et de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi du travail et solidarités ; direction des services départementaux de l'éducation nationale). Les signataires s'engagent à faire l'état des lieux, pour chaque quartier, des dispositifs de droit commun qui sont en place.

Le pilotage du nouveau contrat de ville est assuré au travers d'instances politiques dont la préparation et le secrétariat sont assurés par les services des communes (services de développement local) et de Grand Paris Grand Est (services d'ingénierie et de coordination). En outre, ce dernier met également en œuvre des actions ou soutien des projets, au titre de ses compétences propres, en particulier en lien avec le développement économique ou l'habitat.

Organisées à l'automne, les différentes instances de gouvernance permettent de dresser le compte-rendu annuel des actions menées, et de fixer le cap pour l'année suivante.

- **Les comités de pilotage communaux** : présidés par les Maires, en présence de l'État et de Grand Paris Grand Est ainsi que des représentants locaux des signataires, ils permettent de garantir la prise en compte des spécificités locales, d'assurer l'articulation entre les niveaux opérationnel et stratégique, et de préparer le comité de pilotage territorial. Ils se réunissent à minima une fois par an et autant que de besoin ;
- **Le comité de pilotage territorial** : coprésidé par le Président ou le Vice-président de Grand Paris Grand Est et l'État, il réunit les Maires et les représentants départementaux des signataires. Il permet de dresser un bilan territorial des actions, et d'ajuster les priorités de l'année à venir, à partir du recollement des diagnostics locaux. Il se réunit à minima une fois par an et autant que de besoin ;
- **La conférence territoriale et l'inter-bailleurs** : sous l'égide du Président ou du Vice-président et de l'État, elles permettent d'informer les citoyens, les associations et les bailleurs sociaux des décisions prises en comité de pilotage. Elles marquent également le lancement de l'appel à projet des enveloppes-cibles ainsi que des programmations de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). L'instance inter-bailleurs sera notamment le lieu de suivi de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ces deux instances se réunissent à minima une fois par an et autant que de besoin.

Cette gouvernance articulée avec les rythmes budgétaires de chaque signataire garantit la bonne mobilisation de l'ensemble des moyens, et assure la transparence dans leur utilisation. L'élargissement conséquent de la géographie prioritaire dans le territoire de Grand Paris Grand Est, avec l'entrée de trois nouvelles communes, nécessite l'inscription d'un temps de bilan intermédiaire, à mi-parcours. Le comité de pilotage de l'automne 2026 permettra si besoin de réviser les orientations, les priorités et les engagements des signataires.

ACTION DE L'ÉTAT : LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

Les dispositifs présentés ci-après relèvent des politiques de droit commun de l'État. Leur déclinaison s'inscrit dans le cadre des spécificités locales du territoire de Grand Paris Grand Est.

1. Les politiques de rénovation urbaine

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), engagé en 2014, concerne 34 projets en Seine-Saint-Denis.

Le renouvellement urbain a vocation à modifier les quartiers en profondeur en favorisant la mixité sociale, la diversification des logements et des bâtiments, le désenclavement des quartiers, en contribuant à la transition écologique des quartiers et à l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les projets, portés par les établissements publics territoriaux, ont été examinés par le comité d'engagement de l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

La contractualisation de ces projets se fait à deux niveaux :

- Au niveau de chaque territoire, par une « convention territoriale » portant sur les volets transversaux à l'ensemble des projets (ingénierie, reconstitution de l'offre de logements démolis, insertion sociale dans les chantiers, etc.) ;
- Au niveau de chaque projet, par une convention « quartier » décrivant les actions prévues et les modalités de financement, notamment les concours financiers de l'ANRU (en subvention ou en prêt).

L'enjeu majeur pour les années à venir est la **mise en œuvre opérationnelle des projets**, avec les points d'attention particuliers suivants :

- L'engagement des opérations et notamment leur engagement financier ;
- L'identification des opérations de reconstitution de l'offre démolie, et leur engagement financier et opérationnel ;
- Le relogement des ménages ;
- La tenue d'instances régulières à l'échelle des EPT et des quartiers pour s'assurer du respect des délais et identifier les difficultés éventuelles de compatibilité avec le calendrier NPNRU.

Grand Paris Grand Est est **concerné par 3 projets de renouvellement urbain**, à Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Villemomble (ce dernier étant partagé avec le territoire d'Est Ensemble).

2. Les politiques relatives à l'amélioration de l'habitat privé

Les interventions de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) concernent d'une part des dossiers en « diffus », à l'initiative des propriétaires concernés, d'autre part des « opérations programmées ». Celles-ci, contractualisées pour une durée donnée, portent sur un périmètre géographique défini, et intègrent un dispositif d'animation pour accompagner les propriétaires et les copropriétés afin d'aboutir à la réalisation des travaux.

En 2024, sur le territoire de Grand Paris Grand Est, les dispositifs suivants sont en cours :

- À Clichy-sous-Bois, dans le cadre de l'opération de redressement des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) du Bas-Clichy, 5 copropriétés font l'objet chacune d'un plan de sauvegarde ; une copropriété est couverte par un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) ;

- À Noisy-le-Grand, les copropriétés d'Abraxas font l'objet d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat « copropriété dégradée » (OPAH-CD) ;
- À Livry-Gargan, un POPAC « centre-ville » porte sur 5 copropriétés.

3. Les politiques d'éducation et de jeunesse

3.1. Les programmes et dispositifs d'égalité des chances

- **Les stages de réussite scolaire**

Le dispositif vise à renforcer ou entretenir les connaissances et les compétences travaillées au sein de la classe, dans un objectif de solide maîtrise des savoirs fondamentaux et dans le cadre d'un petit groupe d'élèves. Les stages sont organisés sur une partie des congés scolaires et sont ouverts aux élèves à partir du CP et jusqu'à la fin du collège.

Dans les écoles et établissements de Grand Paris Grand Est, 250 stages ont été organisés au total en 2023, ce qui représente 1 668 élèves bénéficiaires.

- **L'opération École ouverte – Vacances apprenantes**

Le dispositif permet d'accueillir dans les écoles et les établissements des élèves du CP à la terminale, durant une partie des vacances scolaires et sur des journées entières, afin d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des actions de soutien scolaire et des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Dans les écoles et établissements de Grand Paris Grand Est, 173 écoliers, 900 collégiens et 146 lycéens ont été bénéficiaires en 2023. Des écoles ou établissements ont été ouverts dans 7 des 14 collectivités locales : Clichy-sous-Bois, Coubron, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble.

Ainsi durant l'été 2023, les collégiens de Louise Michel, à Clichy-sous-Bois, ont découvert le patrimoine culturel de Paris et plusieurs sites médiévaux en Île-de-France.

- **Les petits déjeuners**

Dans le cadre de la lutte contre la grande pauvreté, le dispositif « petits déjeuners » permet de répondre aux besoins nutritionnels de l'élève, la prise du petit déjeuner favorisant la concentration et le bien-être des élèves, facteurs de réussite scolaire. Financé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le dispositif peut concerner les écoles des réseaux d'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville ; le projet fait l'objet d'un partenariat entre l'Éducation nationale, la commune et les familles.

Dans les écoles de Grand Paris Grand Est, 13 278 petits déjeuners ont été distribués en 2023, au bénéfice de 2 741 élèves. Depuis 2019, 11 946 élèves ont bénéficié de ces distributions.

Dans deux écoles de Clichy-sous-Bois, en 2023, la distribution de petits déjeuners a par exemple fait l'objet d'un projet global en faveur de la santé, en lien avec la mise en activité physique des élèves. Au terme du projet, chacun des élèves a reçu un livret coconçu par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et les équipes pédagogiques, et édité par la commune.

- **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE)**

Conduite en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, l'opération vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. Il s'agit de permettre l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République et celle du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents.

12 ateliers OEPRE sont ouverts en janvier 2024 sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

- **L'accueil des moins de trois ans**

Première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité, la scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce est donc développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, en particulier en réseau éducation prioritaire (REP) et dans les quartiers en politique de la ville. L'accueil pour les moins de trois ans nécessite un projet particulier et fait à ce titre l'objet d'une concertation au niveau local (commune et acteurs publics de la petite enfance).

10 dispositifs d'accueil des moins de trois ans sont ouverts sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

- **Le programme d'éducation prioritaire**

La politique d'éducation prioritaire vise à favoriser le travail collectif des équipes, l'accompagnement et la formation des enseignants pour le développement de pratiques pédagogiques et éducatives adaptées aux besoins des élèves et inscrites dans la durée. Cette politique se fonde sur une carte des réseaux composés d'un collège et des écoles du secteur. Les réseaux éducation prioritaire plus (REP+) concernent les quartiers connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire, tandis que les réseaux éducation prioritaire (REP) correspondent à des secteurs plus mixtes socialement mais rencontrant des difficultés sociales significatives. En REP+, les enseignants bénéficient de formation et de temps de travail collectif sur une partie du temps scolaire, correspondant par exemple à 9 journées dans les écoles.

7 réseaux d'éducation prioritaire sont labellisés sur le territoire de Grand Paris Grand Est, dont 3 en REP+. 46 écoles, dont 23 en REP+, y sont implantées. 17 personnels de l'Éducation nationale (coordonnateurs et remplaçants pour la formation REP+) exercent dans le périmètre de Grand Paris Grand Est.

- **Les dédoublements en grande section, CP et CE1**

Le dédoublement des classes est la mesure phare en faveur de l'éducation prioritaire, inscrite dans l'objectif global de « 100 % de réussite ». Cette mesure se traduit par des effectifs réduits à 12 élèves par classe et par un accompagnement personnalisé des élèves. Le dédoublement est accompagné par les équipes de circonscription de premier degré et des formations spécifiques sont proposées aux enseignants.

249 classes sont dédoublées à la rentrée 2023 dans les écoles en éducation prioritaire de Grand Paris Grand Est, dont 84 grandes sections dédoublées et 165 en CP et CE1.

- **Devoirs faits**

Depuis l'automne 2017, le dispositif « Devoirs faits » permet aux élèves volontaires de bénéficier d'un temps pour réaliser leurs devoirs et d'une aide, notamment méthodologique, pour les mener à bien. À compter de la rentrée 2023, « Devoirs faits » est rendu obligatoire pour tous les élèves de sixième, avec pour objectifs de faciliter leur entrée au collège, de mieux les accompagner et de faire en sorte qu'ils développent l'autonomie nécessaire dans leur travail personnel pour réussir au collège. Le volume horaire peut varier en fonction de leurs besoins.

Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, 8 707 collégiens en bénéficient en 2023-2024.

3.2. Les programmes et dispositifs partenariaux ou interministériels

- **Les Cités éducatives**

Les Cités éducatives consistent en une alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, collectivités, associations,

habitants. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Cette démarche s'appuie sur l'élaboration de stratégies territoriales ambitieuses et partagées.

Une Cité éducative est labellisée à Clichy-sous-Bois. Dans cette Cité éducative, qui concerne toute la ville, les fournitures scolaires sont offertes à la rentrée à chaque élève du CP au CM2, et un ordinateur est mis à la disposition des élèves de CM1, pour 3 années.

- **Les Cordées de la réussite**

Elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances, en luttant contre l'autocensure et en suscitant l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Elles mobilisent l'ensemble des acteurs, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, académies et de multiples partenaires (ministères, associations, entreprises...).

Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, 9 collèges et 9 lycées sont « encordés ». 36 cordées existent sur le territoire et 22 établissements d'enseignement supérieur sont « tête de cordée ».

Au lycée Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois, une cordée a été développée avec l'école normale supérieure de Paris Saclay. Elle s'intitule « Talents ». L'objectif est de permettre à des lycéens de milieux populaires de préparer leur entrée dans le supérieur grâce à un accompagnement et un tutorat, dispensés par des normaliens.

Il s'agit de les amener à se projeter dans l'enseignement supérieur, de contrer leur autocensure, de les stimuler vers des formations plus longues et/ou plus sélectives, et de les aider à choisir une orientation plus juste (pour éviter les réorientations).

Le programme se construit sur deux années et un Campus, pour permettre aux lycéens d'acquérir une méthode de travail réfléchie, les outils de construction d'un raisonnement efficace ainsi que l'élaboration d'un premier réseau.

Plusieurs parcours pédagogiques pluridisciplinaires sont proposés afin que les lycéens accèdent à une méthodologie rigoureuse en élargissant leur culture générale dans les domaines des sciences, des sciences humaines ou des arts.

- **Les programmes de réussite éducative (PRE)**

Le Programme de réussite éducative (PRE) vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers un parcours de réussite éducative, toujours sur la base de l'adhésion des familles. Le PRE s'appuie sur le droit commun existant et nécessite un travail en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, directeurs d'école, assistantes sociales, médecin scolaire, etc.

3.3. Les dispositifs d'engagement (Service civique)

L'objectif de l'engagement de Service civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans en situation de handicap, il offre un cadre d'engagement où les jeunes pourront se côtoyer et vivre une expérience d'engagement. 32 structures (associatives ou municipales) bénéficient d'un agrément de Service civique sur le territoire de Grand Paris Grand Est leur permettant de recruter et d'accompagner des volontaires. Parmi ces structures, les communes engagées sur le dispositif sont les suivantes : Rosny-Sous-Bois, Livry-Gargan, Gagny, Neuilly-Plaisance, Gournay-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne.

3.4. Le soutien à la continuité éducative

- **Le Projet Éducatif Territorial (PEDT)**

Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il ouvre également des droits à des financements de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) notamment dans le cadre du « Plan Mercredi ». Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, toutes les communes ont signé un PEDT, à l'exception de Neuilly-sur-Marne, Montfermeil et Le Raincy.

- **Le dispositif « Colo Apprenante »**

Les « Colos apprenantes » s'inscrivent dans l'opération « Vacances apprenantes », qui a pour objectif de répondre au besoin d'expériences collectives et de remobilisation des savoirs. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État qui garantit des bons niveaux de qualité de l'offre éducative et des conditions de sécurité assurées par un encadrement qualifié et expérimenté. Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, 26 séjours ont fait l'objet de subventions dans le cadre du dispositif. Ils ont été organisés par les communes de Neuilly-Plaisance, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, ainsi que l'association EG LOISIRS, implantée à Gagny.

- **L'appel à projets continuité éducative**

Dans le cadre de la continuité éducative et du lien entre le scolaire et le périscolaire, un appel à projet a été initié afin de permettre de mettre en œuvre des actions qualitatives notamment autour des langues sur le dispositif « Accueil Langues ». Dans ce cadre, la commune de Noisy-le-Grand a bénéficié d'une subvention.

3.5. Le soutien aux associations de jeunesse

L'appel à projets « actions locales jeunesse / document stratégique régional » (AJ-DSR, BOP 163) permet de financer prioritairement les associations agréées Jeunesse et éducation populaire (JEP) selon les axes de continuité éducative, d'engagement, de valeurs de la République et de Jeux olympiques et paralympiques de 2024, tout en accompagnant la vitalité des associations agréées.

10 associations du territoire de Grand Paris Grand Est ont ainsi bénéficié de subventions.

4. Les politiques d'emploi

L'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) porte de nombreuses actions qui bénéficient aux habitants des quartiers en politique de la ville.

4.1. Des dispositifs d'insertion professionnelle et de solidarité

L'objectif de plein emploi fixé par le gouvernement peut s'appuyer sur la mobilisation de plusieurs dispositifs d'insertion professionnelle à destination de l'ensemble des personnes éloignées de l'emploi, ou confrontées à des freins spécifiques, avec une attention toute particulière des services de l'État en charge du pilotage de ces dispositifs pour s'assurer que les habitants des quartiers en politique de la ville en bénéficient en priorité.

Ces actions d'insertion professionnelle sont renforcées pour certaines personnes grâce au financement de structures de l'insertion par l'activité économique. Ces structures permettent la réinsertion par l'embauche d'un salarié en insertion sur un contrat de 4 à 24 mois et un accompagnement socio-professionnel. En Seine-Saint-Denis, 49 % des 5 873 salariés en insertion en 2023 sont des habitants des quartiers en politique de la ville (29% au niveau régional) et l'objectif dans les prochaines années sera de renforcer encore cette proportion.

Concernant l'insertion des jeunes, l'État, via le pilotage de la DRIEETS, soutient massivement le réseau des missions locales du département. Ces structures mettent en place le dispositif du contrat d'engagement jeune (CEJ) qui permet un accompagnement renforcé des jeunes pendant 6 mois avec le versement d'une allocation, en contrepartie d'un investissement

hebdomadaire minimal de 15h. L'accompagnement renforcé des missions locales s'adresse ainsi en priorité à un public de jeunes confrontés à des freins à l'emploi. Pour ce dispositif également, une attention particulière est accordée aux habitants des quartiers en politique de la ville, qui représentent 51% des jeunes reçus au sein des missions locales (28% au niveau régional et 19% au niveau national), avec l'ambition affichée d'accroître encore cette proportion. Dans la même optique de contribuer plus spécifiquement à l'insertion professionnelle des jeunes, l'État continuera également de financer, à travers différents appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt, des référents chargés de conduire des actions « d'aller vers » en direction de jeunes « NEET » (ni en emploi, ni en étude, ni en formation) afin de les ramener vers les acteurs de l'insertion professionnelle dans le cadre du plan régional d'insertion de la jeunesse (PRIJ).

L'État a par ailleurs prévu de maintenir divers dispositifs bénéficiant à l'ensemble de la population, comme les aides à l'apprentissage qui ont permis un fort développement de l'alternance pour les jeunes de Seine-Saint-Denis (augmentation de 13% des apprentis entre 2021 et 2023 pour s'établir à 18 000 jeunes accueillis en Seine-Saint-Denis) ou spécifiquement dédiés aux habitants des quartiers en politique de la ville, à l'instar des emplois francs qui octroient une aide financière aux employeurs recrutant un habitant domicilié en géographie prioritaire. L'ambition est que la forte mobilisation de ce dispositif en Seine-Saint-Denis (1 643 habitants de Seine-Saint-Denis ayant bénéficié de ce dispositif en 2023, correspondant à 35 % des demandes acceptées en Ile-de-France) se poursuive dans les prochaines années.

Dans le cadre de la renationalisation du revenu de solidarité active (RSA), les actions d'insertion portées par le conseil départemental sont également accompagnées par les services de l'État. Un accord a ainsi été signé en septembre 2021 pour la reprise de la gestion financière du RSA, en contrepartie d'un engagement du département à intensifier son accompagnement vers l'insertion professionnelle à l'attention de ces publics. La création des agences locales d'insertion (ALI) sur l'ensemble du territoire en traduit l'attention portée aux plus vulnérables. L'ensemble des agences a été créé début 2024 et le département a bien atteint ses objectifs de doublement des crédits d'insertion. L'objectif général est que l'amélioration de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui en découlera, profite également aux habitants des quartiers en politique de la ville du département.

L'État continuera par ailleurs de financer les cinq Cités de l'emploi du département, ce dispositif spécifique étant mis en place pour renforcer l'articulation et la coopération entre les acteurs impliqués dans l'insertion professionnelle et les partenaires mobilisés plus directement dans la politique de la ville, et ainsi d'augmenter l'accès au droit commun des habitants des quartiers.

4.2. Le contrat local des solidarités

Dans le cadre de la précédente stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'État s'est mobilisé pour cofinancer avec le conseil départemental des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des habitants de la Seine-Saint-Denis. Afin de poursuivre cette dynamique, l'État signera en 2024 un nouveau contrat avec le département. Cette contractualisation prévoit des actions à l'attention des publics particulièrement vulnérables, autour de thématiques comme la prévention de la reproduction des inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion, l'accès aux droits des plus démunis ou encore l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. La négociation en cours intègre, pour les actions pour lesquelles cette orientation apparaîtra pertinente, la prise en compte des spécificités des territoires, avec l'idée d'une intervention renforcée dans les quartiers en politique de la ville.

4.3. La réforme du réseau pour l'emploi

La réforme du réseau pour l'emploi se traduira par la formalisation au sein de la Seine-Saint-Denis d'une feuille de route départementale mobilisant l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi autour d'objectifs opérationnels. Cette feuille de route, qui fera l'objet d'une large concertation s'articulera avec des plans d'actions intégrant les grandes orientations

départementales, complétées des priorités définies avec des comités locaux pour l'emploi qui se mettront en place à un niveau infra-départemental, adapté aux besoins des territoires.

Dans le cadre de cette réforme, les publics prioritaires qui figureront dans ces feuilles de route sont les publics les plus éloignés de l'emploi et rencontrant des difficultés particulières. À ce titre, l'État veillera à ce que toutes les actions partenariales qui se mettront en œuvre ciblent spécifiquement les habitants des quartiers en politique de la ville.

La mise en place de l'opérateur France travail et le renforcement de l'accompagnement dont bénéficieront les demandeurs d'emploi, se traduiront également par une attention toute particulière aux habitants des quartiers de la politique de la ville. Cette réforme devra également se traduire par un renforcement de l'offre de services à destination des entreprises, notamment pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs. Dans la mise en œuvre de ces ambitions, les acteurs du service public de l'emploi rassemblés dans le réseau pour l'emploi veilleront à ce que les entreprises implantées dans les quartiers en politique de la ville bénéficient à plein de cette offre de services renforcée.

5. Les politiques de l'alimentation

Les actions financées par l'État en matière d'aide alimentaire visent à apporter un soutien aux populations précaires et en difficulté. Les actions soutenues font l'objet d'une programmation annuelle, et prennent des formes diverses :

- Les actions pour les publics à la rue ou hébergés à l'hôtel, sous forme de colis alimentaires, de repas ou de tickets-services, avec une attention particulière aux produits infantiles ;
- Les cuisines collectives et les tiers-lieux alimentaires pour les ménages hébergés à l'hôtel ;
- Les épiceries sociales et solidaires ;
- Le soutien aux actions de distribution alimentaire (distribution de colis alimentaires, fourniture de repas chauds, épiceries sociales...) vise les grandes associations, mais aussi des petites structures, de façon à mailler et couvrir l'ensemble du territoire et toucher le public le plus large possible. Les actions financées prennent aussi la forme de maraudes alimentaires et food-trucks solidaires pour mieux couvrir les « zones blanches » du territoire, de distribution en accueil de jour ;
- Les actions de lutte contre la précarité alimentaire des étudiants : distribution de colis alimentaires et de kits d'hygiène, actions de sensibilisation (gaspillage alimentaire, éducation à l'alimentation, santé et bien-être) ;
- Des actions de même nature sont mises en place en direction d'autres publics, tels que les femmes enceintes, jeunes mères isolées et personnes âgées isolées ;
- Des actions de coordination des acteurs et de mutualisation des moyens afin de renforcer l'efficacité de l'action collective : création d'une plateforme logistique alimentaire mutualisée visant à collecter et stocker des produits frais de qualité, ainsi que des dons de grandes et moyennes surfaces, et à les livrer aux épiceries solidaires et associations.

L'annuaire « Soliguide » recense 140 dispositifs d'aide alimentaire sur le département.

ORIENTATIONS TERRITORIALES

Deux orientations territoriales prioritaires ont été définies pour les quartiers en politique de la ville. Elles sont déclinées en enjeux, et seront traduites en priorités locales dans les avenants communaux. Elles constituent ainsi un socle pour un choix de priorités, c'est-à-dire d'actions répondant aux problématiques de terrain propres à chaque quartier.

1. Des quartiers intégrés, confortables et paisibles

Enjeu 1 : Accompagner l'arrivée des nouvelles lignes de transports en commun

L'enclavement des quartiers en politique de la ville est relatif, et surtout évolutif : tous les quartiers bénéficient ou bénéficieront d'une ligne de transports lourds (train ou bus à haut niveau de service) à l'horizon 2030. L'intégration des quartiers à l'espace métropolitain et francilien ne cessera donc de s'améliorer pendant la durée du contrat de ville.

Le maillage des mobilités jusqu'au cœur des quartiers, et l'ajustement des fréquences aux besoins des habitants, en articulation avec ces projets de transports, constituent les enjeux à cibler plus particulièrement dans le contrat. En complément, s'y ajoute un enjeu d'aménagement, tant en matière de mobilités actives (voiries adaptées à la marche à pied et au vélo, locaux en pied d'immeuble) que d'équipements motorisés (stationnement).

Retour de la concertation : les déplacements se sont améliorés, mais ils restent difficiles d'une commune et d'un quartier à l'autre au sein du territoire, et encore plus vers Paris. L'accessibilité aux transports en commun pour les personnes en situation de handicap ou pour les familles reste également difficile. Les tarifs peuvent enfin constituer un frein pour les habitants les plus précaires. Concernant les mobilités actives, le défaut d'aménagements empêche de susciter l'envie de la marche ou du vélo.

- **Priorités** : déploiement du Plan local des mobilités et du Comité vélo territorial, requalification des voiries structurantes, développement des aménagements favorables au vélo et à la marche à pied, mobilisation du Fonds vert.

Enjeu 2 : Poursuivre la rénovation des logements

Les quartiers se distinguent par un fort besoin en amélioration de l'habitat. Leur confort, notamment thermique, demeure une priorité. Ainsi, trois quartiers bénéficient de conventions de renouvellement urbain (Clichy-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne, Villemomble).

Si le parc d'habitat locatif social est prédominant dans les quartiers, ce constat ne doit pas masquer la présence de copropriétés, de taille très variée, pour certaines fragiles, voire très fragiles, et constituant du logement social de fait. Des dispositifs de prévention ou de redressement des copropriétés dégradées ont été lancés depuis 2022 (Clichy-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Livry-Gargan), en complément de ceux déjà menés depuis 2015. Le diagnostic de l'habitat privé réalisé en 2022 a permis d'identifier les copropriétés pour lesquelles de nouveaux dispositifs pourraient être lancés dans les six prochaines années.

Enfin, l'effort des bailleurs sociaux et des copropriétaires pour la rénovation de leurs patrimoines hors renouvellement urbain et dispositifs de redressement, nécessite d'être soutenu.

Retour de la concertation : la dégradation de certains logements, voire leur insalubrité, pèse trop lourdement sur le quotidien de certains habitants. Le sujet est jugé urgent. Par ailleurs, la gestion de l'attente et du relogement dans les projets de renouvellement urbain, la gestion du droit au logement opposable, ainsi que la prévention des expulsions locatives, dans un contexte de pénurie de logements, nécessitent un accompagnement individuel renforcé. Les travailleurs sociaux manquent et les démarches sont longues. Par ailleurs, le mélange des

populations est insuffisant dans les quartiers et les surfaces habitables sont trop petites. La rénovation doit tenir compte du dérèglement climatique et les institutions doivent aller vers les propriétaires les plus précaires. Enfin, les projets de mémoire dans le cadre des transformations urbaines sont appréciés et nécessaires à un accompagnement plus collectif.

- **Priorités** : poursuite du renouvellement urbain, poursuite du redressement des copropriétés dégradées, accompagnement des copropriétés et des copropriétaires fragiles.

Enjeu 3 : Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement

Les quartiers bénéficient de la proximité d'un important patrimoine naturel et paysager, à l'exception de ceux situés sur le versant Nord-Ouest du territoire. Un espace vert est accessible pour chacun à moins de deux kilomètres. Des qualités particulières ont également été repérées comme étant à préserver au sein des « zones de grand collectif » du Plan local d'urbanisme intercommunal (Gagny). La Marne constitue enfin un patrimoine naturel, en cours de dépollution. Néanmoins, les habitants des quartiers en politique de la ville connaissent peu ces atouts : ils ne se rendent pas dans ces lieux autant qu'ils le pourraient, et contribuent parfois sans le savoir à leur dégradation.

Le territoire connaît également un développement important de l'innovation en matière de gestion des déchets et de réemploi. Un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés a été adopté en 2023, et une recyclerie a ouvert ses portes à Neuilly-sur-Marne en 2024. Les quartiers bénéficient d'un tissu associatif dynamique et engagé dans la réduction des déchets. Là encore, les habitants peinent à adopter des comportements quotidiens vertueux, en raison de freins individuels (maîtrise de la langue) ou collectifs (défaut d'espaces de collecte adaptés).

Enfin, l'accompagnement des ménages des quartiers en politique de la ville dans le logement, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique, est une priorité pour le territoire de Grand Paris Grand Est. Des expérimentations ont été menées dans ce but à partir de 2022, afin de proposer des diagnostics sociotechniques individuels et des actions de sensibilisation, tant aux habitants du parc social que du parc privé. Leur succès encourage à massifier ces actions, qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

***Retour de la concertation** : les quartiers sont carencés en squares, susceptibles de conserver la fraîcheur en été. En matière de protection de l'environnement, les institutions et les associations doivent inscrire l'éco-exemplarité au cœur de leur action. Des permanences de prévention et de sensibilisations seraient utiles dans chaque quartier. Les stratégies territoriales (Marne propre, Plan local de prévention des déchets, actions de lutte contre la précarité énergétique) sont mal connues par les habitants et nécessiteraient une meilleure communication. Enfin, l'action des bailleurs sociaux en matière d'entretien quotidien et d'information des locataires apparaît insuffisante.*

- **Priorités** : sensibilisation à la nature en ville, sensibilisation aux mobilités actives, sensibilisation au Plan Marne propre et au cycle de l'eau, développement du dispositif « famille zéro déchets », sensibilisation au tri et au réemploi, développement des brigades de l'environnement, développement des actions de lutte contre la précarité énergétique, mobilisation du Fonds vert.

Enjeu 4 : Assurer la tranquillité résidentielle et publique

Les incivilités et les trafics divers demeurent des problématiques trop répandues dans l'ensemble des quartiers. Si les épisodes violents de l'été 2023 ont causé des dommages variables d'une commune à l'autre, leurs conséquences, tant matérielles que morales, pèsent autant sur les institutions que sur les habitants des quartiers eux-mêmes, qui en sont les premières victimes.

Huit communes sur dix sont dotées d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR). Toutes disposent d'un service de police municipale, dans la majorité des cas, associé à un service de prévention et/ou de médiation. Elles entretiennent des relations étroites avec les commissariats de police nationale, entre autres, via le cofinancement de postes d'intervenants sociaux, ou les systèmes de vidéoprotection installés sur la voie publique ou dans les patrimoines des bailleurs sociaux. Ces dispositifs sont étroitement liés aux démarches de gestion urbaine et sociale de proximité.

En revanche, les services de prévention spécialisée dont les éducateurs de rue sont dédiés à l'accompagnement des jeunes en rupture, dans une visée de cohésion sociale, n'interviennent que sur une partie des quartiers : Arrimanges à Clichy-sous-Bois et Montfermeil et Cap à Cité à Rosny-sous-Bois. Leur extension sur des quartiers subissant des rixes régulières, anciennes et identifiées, ou connaissant des épisodes de violences plus ponctuelles mais répétées constitue l'un des enjeux majeurs du contrat de ville.

Enfin, Grand Paris Grand Est a fait le choix de s'investir pleinement aux côtés des communes en matière de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), afin d'agir collectivement auprès des bailleurs. Ainsi, les démarches de GUSP ont poursuivi leur structuration depuis 2018. Des dispositifs et ingénieries dédiées ont été créés dans les communes de Gagny, Neuilly-sur-Marne et Villemomble. Une coordination a été mise en place par le territoire au sein d'une instance inter-bailleurs. Le territoire accompagne les communes afin qu'elles s'équipent d'outils de suivi identiques communs, permettant un recollement efficace des données et des programmations annuelles. Ces outils permettent notamment d'élargir la GUSP au-delà du seul abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), en y intégrant les actions de droit commun menées par les communes et les bailleurs sociaux. L'élargissement de cette démarche aux trois communes entrantes en politique de la ville et aux parcs privés, ainsi que la signature d'une charte territoriale, déclinable en conventions communales, constituent les enjeux de la période qui s'ouvre.

Retour de la concertation : les trafics de stupéfiants menacent la vie de certains habitants. Le renforcement de la prévention auprès des jeunes, ainsi que de la tranquillité publique, constituent des urgences. Les services de prévention spécialisée ne travaillent pas assez ensemble d'une commune à l'autre, et sont absents de certains quartiers : il faudrait créer des synergies entre eux.

- **Priorités** : création ou développement de CLSPDR et de services de médiation dans les communes non dotées, implantation d'un service de prévention spécialisée dans les communes non dotées, poursuite et développement des chantiers éducatifs, renforcement des démarches de GUSP et création de dispositifs dans les trois communes entrantes, adoption d'une charte territoriale de GUSP.

2. Des citoyens confiants, autonomes et émancipés

Enjeu 5 : Ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes

Les quartiers en politique de la ville se distinguent par leur jeunesse : près de 45% des habitants y ont moins de 25 ans, alors que la proportion ne dépasse pas les 30% à l'échelle nationale, et se situe autour des 35% à l'échelle du territoire (données INSEE 2015). L'enjeu de leur accompagnement est donc central, et partagé par l'ensemble des communes.

Si la plupart des communes historiques de la politique de la ville disposent des outils classiques adaptés (dédoulement des classes, programmes de réussite éducative et accueil des collégiens temporairement exclus – PRE et ACTE), les autres sont relativement dépourvues de dispositifs spécifiques. La généralisation des Cités éducatives annoncée à l'automne 2023 par le Comité interministériel des villes, semble constituer une opportunité. En

effet, une seule cité éducative existe à ce jour sur le territoire bien que les difficultés dans ce domaine soient généralisées à l'ensemble des quartiers.

La création ou la coordination d'acteurs, permises par les cités éducatives, semble être la méthode la plus efficace pour offrir de meilleures chances de réussite aux enfants et aux jeunes des quartiers. Néanmoins, elle ne pourra se faire sans le renforcement des actions de soutien à la fonction parentale. Dans ce domaine, le concours de la Caisse d'allocations familiales semble incontournable. Elle intervient à la fois dans le domaine de la petite enfance (accueils collectifs et actions d'éveil et d'accompagnement des mille premiers jours), et de la parentalité (centres sociaux et aide aux loisirs). À ce titre, des efforts restent à faire dans tous les quartiers en matière de couverture des besoins en modes d'accueil des jeunes enfants, et d'agrément des centres sociaux.

De même, la rénovation des équipements scolaires et périscolaires constitue un enjeu pour l'ensemble des partenaires concernés (école, accueils de loisirs, collèges, lycées), afin d'offrir des conditions d'apprentissage confortables.

Enfin, l'orientation scolaire et l'information jeunesse avaient déjà été identifiées comme des enjeux majeurs dans le cadre de l'avenant aux contrats de ville en 2019. Les besoins n'ont pas faibli, en l'absence de centres d'information et d'orientation portés par l'Éducation nationale. Par ailleurs, les communes et les missions locales portent de nombreuses actions d'aide à l'insertion des jeunes (projets « coup de pouce », contrats d'engagement). Le développement de l'apprentissage apparaît également comme un domaine à consolider.

Retour de la concertation : la fonction parentale n'est pas assez soutenue. Le soutien doit se faire sur le temps long, avec des accompagnements approfondis et une meilleure valorisation des parents, de leurs compétences et de leur autorité. Les dispositifs comme celui de l'accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE) doivent être développés, ainsi que les actions d'accompagnement à la scolarité. Il est aussi proposé que des distributions de fournitures scolaires soient mises en place. En complément, les relations entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème éducatif doivent être resserrées, avec des espaces de dialogue entre institutions, parents et enfants. Les séjours doivent être multipliés, notamment en direction des familles avec de très jeunes enfants. L'insertion des jeunes est l'objet d'une vive préoccupation. Les jeunes des quartiers témoignent d'une forme de désespérance. Ils manquent cruellement de réseaux professionnels. Ils ont des difficultés à trouver des stages, et sont « lâchés dans la nature ». Ils sont également victimes de discriminations, à l'adresse notamment. Les espaces permettant la rencontre entre jeunes, et avec des entreprises, doivent être multipliés. Un travail doit également être poursuivi afin de leur permettre d'acquérir les codes du travail (vestimentaires et sociaux), et de contribuer ainsi à un changement d'image du département de la Seine-Saint-Denis.

- **Priorités** : création de Cités éducatives dans l'ensemble des quartiers classés en éducation prioritaire, développement des dispositifs ACTE dans les communes non pourvues, création de nouvelles places en crèche, développement d'actions liées aux mille premiers jours, agrément de nouvelles structures sociales dans les communes non pourvues (centres sociaux ou espaces de vie sociale), développement d'actions de soutien à la fonction parentale, développement des offres de loisirs via les aides de la CAF (séjours familiaux, mini-séjours, sorties culturelles et inscriptions dans des clubs sportifs), rénovation des équipements scolaires et d'accueil dédiés, mobilisation du Fonds vert.

Enjeu 6 : Dynamiser les parcours professionnels et l'économie locale

Grand Paris Grand Est accueille un écosystème d'acteurs cohérent et bien réparti sur le territoire. Les cinq agences France travail et les quatre missions locales le couvrent en intégralité. Par ailleurs, à la suite de la réforme de l'accueil des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) dans le département, cinq agences locales de l'insertion (ALI) ont été

créées. Elles couvrent également l'intégralité du territoire. Enfin, Grand Paris Grand Est dispose d'une direction de la cohésion sociale, en charge des offres liées à l'emploi, la formation et l'insertion dans les communes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Coubron (dans le cadre de l'ALI concernant cette dernière), mais aussi d'un service en charge de la clause sociale et de l'achat responsable.

En revanche, l'insertion par l'activité économique constitue un domaine d'amélioration pour le territoire : seules dix-neuf structures sont présentes sur le territoire, sur plus d'une centaine dans le département de la Seine-Saint-Denis. Des efforts ont pu être menés au cours de la période 2015-2023, avec le conventionnement de quatre nouvelles structures. Le territoire demeure donc une « zone blanche », en défaut de porteurs et d'animation territoriale.

Premièrement, les acteurs de l'emploi gagneraient à travailler en coordination afin d'améliorer la connexion entre l'offre et la demande d'emploi local. La mise en place au 1^{er} janvier 2024 par France travail d'un système d'information commun, ainsi que d'un comité local au sein du Réseau pour l'emploi devrait faciliter le dialogue. Par ailleurs, des liens existent entre les acteurs de la politique de la ville et les opérateurs des ALI, ainsi que les missions locales dans le cadre de la poursuite du Projet régional d'insertion de la jeunesse (PRIJ) : ils ont vocation à être consolidés.

Deuxièmement, la lutte contre les freins à l'emploi demeure un enjeu largement partagé : la maîtrise de la langue française et le développement des modes d'accueil, constituent des domaines d'action déjà investis mais à développer sur le territoire. Le schéma départemental des services aux familles a, pour sa part, permis d'établir un diagnostic très fin des offres d'accueil des jeunes enfants. Il est à la disposition des communes qui souhaiteraient développer des accueils à visée d'insertion professionnelle (AVIP).

Troisièmement, le soutien au développement économique local est en constante progression. L'accompagnement à la création d'entreprises a été renforcé au cours de la période 2015-2023, avec l'implantation de permanences dans l'ensemble des communes en politique de la ville. Le développement de nouvelles filières vertes est, lui, en cours d'amorçage, notamment avec le lancement d'une étude-action sur la construction circulaire. Le parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP) constitue à ce titre une nouvelle source d'emplois, structuré au sein d'un réseau d'artisans agréés. Enfin, l'animation commerciale des rez-de-chaussée d'immeubles dans les quartiers est à soutenir dans le cadre d'un dialogue renforcé avec les bailleurs sociaux.

Retour de la concertation : les associations se proposent comme relais d'information et de communication sur les emplois disponibles, ainsi que les dispositifs, évènements et formations existantes. Elles se revendiquent également comme employeurs. L'écosystème de l'accompagnement vers l'emploi reste complexe, et mériterait une clarification. Le secteur économique de la solidarité et de l'insertion par l'activité est jugé dynamique et à préserver. Les filières vertes pourraient être plus largement investies, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique qui génère de plus en plus d'emploi. Des chantiers éducatifs et d'insertion pourraient être développés dans ce domaine. L'entrepreneuriat est également vu positivement, mais les liens avec les clubs d'entreprises ne sont pas suffisamment développés. La maîtrise de la langue est ciblée comme un enjeu transversal, à la fois pour l'accès à l'emploi, mais aussi pour l'accès aux droits fondamentaux. Enfin, le développement commercial n'est pas satisfaisant : les habitants se plaignent des offres dans les quartiers, trop stéréotypées (restauration rapide). Même si elles correspondent aux ressources limitées des habitants, ils souhaiteraient une diversification, avec l'implantation de boulangeries et d'enseignes d'alimentation plus saine, à prix modéré.

- **Priorités** : amorçage du comité local pour l'emploi, poursuite du soutien au PRIJ, augmentation du nombre de SIAE conventionnées, accompagnement de l'implantation des ALI, accompagnement de l'implantation des offres de formation linguistique, création d'AVIP, poursuite du développement de l'accompagnement à la création

d'entreprises, développement des filières vertes, diversification des offres commerciales accueillies dans les locaux communs résidentiels.

Enjeu 7 : Garantir un accès réel à la santé et aux droits

La crise sanitaire de 2020 a mis en lumière les importants besoins pour les habitants des quartiers en politique de la ville, a fortiori dans un département classé en désert médical (50 médecins pour 100 000 habitants, contre 85 en France). Le taux de couverture par la couverture maladie universelle (CMU) des habitants des quartiers de Grand Paris Grand Est est de 20% (contre 4% dans le territoire, 13% en Seine-Saint-Denis et 11% en France). Ce chiffre est alarmant, et présente même un pic à 25% dans le quartier prioritaire de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Enfin, la dégradation de la santé mentale, tant chez les jeunes que chez les adultes, est un problème qui s'est amplifié depuis la crise sanitaire. Les conduites à risque sont en augmentation, et les signalements de la part des travailleurs sociaux et des bailleurs sociaux ont fortement augmenté.

L'agence régionale de santé (ARS) a adopté en 2023 un nouveau projet régional, feuille de route pour les cinq prochaines années. Il contient six axes d'intervention, et est mobilisable dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS). Seules sept communes sur dix disposent d'un CLS. En corollaire avec les enjeux de santé, la question de l'alimentation est soulevée dans certains quartiers du territoire. L'élévation du coût de la vie a généré des situations de rupture alimentaire pour un nombre croissant de ménages précaires. Par ailleurs, le plan climat air énergie territorial a investi la question de l'alimentation durable, et met en œuvre des actions de sensibilisation, ainsi qu'une cartographie du « bien manger ».

En matière d'accès aux droits, Grand Paris Grand Est dispose de deux équipements structurants : les maisons de justice et du droit, localisées à Clichy-sous-Bois et Noisy-le-Grand, et rayonnant sur l'ensemble du territoire. En complément, plusieurs communes portent des points d'accès aux droits. Le déploiement du dispositif France services a permis de mailler efficacement les quartiers en accueil pour l'accompagnement aux démarches administratives, avec la labellisation de six « Maisons Frances services » depuis 2021 (quatre fixes et deux mobiles, dont la Maison des services publics portée par Grand Paris Grand Est à Montfermeil). Une nouvelle labellisation est en cours.

Enfin, un schéma territorial numérique a été adopté en 2021. Il a permis le recrutement de dix-sept conseillers numériques France services par les communes et les associations, ainsi que le conventionnement par le Département du consortium porté par l'association ADFSAP. Le projet « Egal'IT » permet de déployer une offre de diagnostic individuel des besoins numériques, couplée à des solutions d'équipements et de formations qualifiantes (300 à 400 bénéficiaires annuels). L'ensemble de ces offres est suivi dans le cadre d'une coordination territoriale portée par Grand Paris Grand Est. Au-delà de l'échange de pratiques et d'informations, elle a permis la création d'une cartographie dynamique des offres sur le territoire, « Déclat numérique », à destination des professionnels de terrain.

Retour de la concertation : l'enjeu de la santé est considéré comme l'un des plus importants. Les médecins ne sont pas assez nombreux, les consultations trop courtes et ils ne sont pas assez rémunérés. Certaines spécialités, comme la gynécologie, ont été mises à l'écart, et font complètement défaut dans les quartiers. De nombreux praticiens semblent découragés par la profession. De surcroît, le département de la Seine-Saint-Denis n'est pas attractif. Les jeunes des quartiers pourraient être encouragés à se tourner vers les études de médecine : pour cela il faudrait qu'ils soient aidés financièrement. Un nombre croissant d'habitants se soigne à l'étranger, car cela est moins cher et plus rapide. La prévention n'est pas assez développée (diabète, planning familial, santé sexuelle, santé mentale), et trop de médicaments sont prescrits. La création d'offres de soins en proximité type dispensaire est demandée, au cœur des quartiers, en y mutualisant les praticiens, « comme dans les maisons de santé à la campagne ». Elles pourraient également accueillir des unités d'urgences médicales, afin de désengorger les hôpitaux. Comme en matière d'éducation, il est crucial d'accompagner la

structuration d'écosystèmes locaux, pour créer des relations entre praticiens, institutions et patients. L'agence régionale de santé n'est pas assez impliquée dans la prévention, et les associations ne travaillent pas avec. Par ailleurs, la santé environnementale est un sujet peu clair. L'action des bailleurs sociaux apparaît inexistante. L'alimentation constitue un sujet de droit fondamental : la gratuité de la cantine pourrait être appliquée pour les familles les plus précaires). Le développement des circuits courts et de la lutte contre le gaspillage alimentaire apparaît également important. Enfin, la question de l'accès aux droits est jugée correcte, avec l'exemplarité des deux maisons de justice et du droit implantées à Clichy-sous-Bois et à Noisy-le-Grand, et du nouveau réseau France services. Ils devraient être enrichis avec des permanences dans les quartiers non pourvus.

- **Priorités** : création de CLS et de CPTS dans les communes dépourvues, redynamisation des CLS en sommeil, développement de l'expérimentation des équipes mobiles en santé mentale, poursuite des actions de sensibilisation à une alimentation durable, finalisation du maillage en structures France services, intégration des communes entrantes à la coordination territoriale numérique.

Enjeu 8 : Développer l'accès au sport et à la culture

L'enjeu présente une double dimension. D'une part, il répond à la problématique de la rénovation d'équipements vieillissants, mais aussi à celle du déficit d'équipements dans certains quartiers. D'autre part, il répond à l'inadaptation des offres aux attentes des habitants des quartiers. Ces derniers semblent rencontrer des freins à la fois financiers et sociaux à la pratique sportive ou culturelle. En matière de culture, un sentiment d'illégitimité peut s'ajouter à ces freins. Le territoire est pourtant maillé par les nombreux équipements sportifs et culturels communaux, et accueille les projets structurants des Ateliers Médecis et de l'orchestre DEMOS.

Il semble ainsi opportun d'intégrer aux projets d'investissement communaux, un volet dédié à la rénovation et à la création d'équipements culturels et sportifs, en lien avec la rénovation des équipements scolaires. Le plan de l'agence nationale du sport « 5 000 équipements sportifs de proximité », ainsi que la dynamique générée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à l'été 2024, doivent constituer des opportunités pour les communes. Par ailleurs, une réflexion pourrait être engagée sur le développement de la médiation, tant sportive que culturelle, en lien avec les aides de la Caisse d'allocations familiales, insuffisamment connues et mobilisées, ainsi qu'avec les tissus associatifs locaux. Ces derniers sont en effet très actifs, mais trop peu connectés aux institutions publiques dont ils dépendent (fédérations sportives, direction régionale de l'action culturelle).

Retour de la concertation : *il y a une carence en espaces de sociabilité au cœur des quartiers, notamment pour les jeunes. Les espaces de jeux pour enfants sont vieillissants, et les équipements de loisirs (culture et sports) et de pratique de la citoyenneté, font défaut. La question de l'accessibilité aux aides financières et aux équipements est également posée. Ils sont insuffisamment connus et inclusifs (exemple donné du Passe Culture). Des espaces de culture et de loisirs doivent être ouverts en proximité : dans les équipements scolaires après la classe et pendant les vacances, et en pied d'immeuble, en s'appuyant sur les associations locales et les services municipaux. La pratique de la lecture doit être renforcée, avec des chéquieres et des dons de livres. Par ailleurs, la mixité des publics doit être développée, entre habitants des quartiers et habitants hors des quartiers. Il est proposé que des habitants puissent être impliqués dans l'élaboration des programmations culturelles.*

- **Priorités** : mobilisation des dispositifs existants pour développer l'accès au sport et à la culture, création ou réhabilitation d'équipements sportifs de proximité, développement de lieux accueillant des projets culturels ou créatifs.

Partie 2

Projet communal

PRESENTATION DU QUARTIER DE NEUILLY-PLAISANCE

1. Situation du quartier

Neuilly-Plaisance fait son entrée au sein de la géographie prioritaire avec le quartier des Renouillères. Situé au centre de la commune, il s'agit d'un quartier de seulement quelques rues, situé entre le centre-ville, le Parc des Coteaux d'Avron, et la zone industrielle des Renouillères.

Les Renouillères comprennent 2 270 habitants (11% de la population nocéenne).

Si le quartier dénote des autres quartiers prioritaires sur certains aspects (proximité du centre-ville, vastes espaces verts, densité des équipements publics...), il ne fait pas exception sur son histoire, puisque ces terres agricoles ont laissé place à la construction de grands ensembles à la fin des années 60, abritant une population de plus en plus précaire au fil des années.

S'il existe du logement pavillonnaire et des copropriétés privées à proximité immédiate, le périmètre comprend uniquement des logements sociaux (552 chez Batigère, 258 pour Seqens) ou conventionnés (3 logements municipaux sur 6), lesquels représentent près de la moitié du parc sur la commune (46,27 %). Bien que plusieurs catégories de logements soient représentées, la majorité abrite les publics les plus précaires (12,8% de Droit au logement opposable (DALO) et 68,4% de Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI)).

2. Équipements et services

Le quartier a la chance de pouvoir compter sur une forte densité de structures publiques en son sein ou à proximité immédiate.

Établissements scolaires

- L'école maternelle Léon Frapié ;
- L'école élémentaire des Cahouettes, dotée d'une Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ;
- Le groupe scolaire (maternelle et élémentaire) Bel-Air, où sont affectés une partie des enfants des Renouillères ;
- Le collège Jean-Moulin, unique collège de la commune.

L'élémentaire des Cahouettes, l'élémentaire Bel Air et le collège Jean-Moulin, présentent les indices de position sociale (IPS) les plus bas de la commune.

Structures d'accueil de l'enfance-jeunesse

- Un accueil péri et extrascolaire maternel au sein des écoles maternelle Frapié et Bel Air ;
- Un accueil péri et extrascolaire élémentaire au Centre municipal de l'enfance (CME) des Renouillères ;
- La Maison de la Culture et de la Jeunesse propose un accueil pour les 6-17 ans et d'autres services (soutien scolaire, cours d'alphabétisation...) ;
- Le Point Accueil Jeunesse (PAJ) soutient les jeunes de 15 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle et d'orientation scolaire.

Structures d'accueil de la petite enfance

- Le Relais Petite Enfance (RPE), qui met en relation les parents d'enfants de moins de 3 ans avec des assistantes maternelles, et des ateliers de groupes pour favoriser leur sociabilisation ;

- La Halte-Jeux, qui accueille de façon occasionnelle des enfants de 1 à 3 ans, notamment en cas de formation professionnelle ou de process de recrutement ;
- La crèche Pirouettes-Cahouettes, qui accueille des enfants de 15 mois à 3 ans.

Structures sportives et de loisirs

- Un Dojo est situé au rez-de-chaussée de la MCJ ;
- Le gymnase Saluden et le terrain d'évolution qui le jouxte comprenant deux terrains de basketball et un terrain de football.

Une activité associative essentiellement sportive

- NPS Handball, B2M Futsal, Kawets Futsal, Move for Life (boxe), Naçao Capoeira, CPTS Marne-Plaisance, Association Santé Neuilly-Plaisance ;
- Amicale de locataires et d'initiatives solidaires (ALIS), qui assure défense des droits des locataires des Renouillères auprès des bailleurs et l'organisation d'actions de convivialité ;
- Al Amel, association culturelle et sociale, elle gère la Mosquée de Neuilly-Plaisance (à l'origine rue des Renouillères, et nouvellement installée rue Alexander Fleming), propose des cours de soutien scolaire, et procède à des distributions de denrées et vêtements à titre gratuit.

Quelques commerces essentiels

- Une boulangerie-sandwicherie
- Une épicerie avec une partie tabac-presse
- Une pharmacie

De nombreux espaces verts

- L'Espace Kennedy, où se trouvent des aires de pique-nique, de jeux pour enfants, un jardin partagé, une aire de « *street work-out* » ;
- Le square situé au 15 chemin de Meaux, aisément accessible à pied depuis la rue Letombe, fait l'objet régulier de rassemblements ;
- Le Parc des Coteaux d'Avron, parc de 31.4 hectares classé Natura 2000, est néanmoins peu fréquenté par les habitants des Renouillères malgré une entrée avenue du Président Kennedy ;
- La Voie Lamarque, voie verte qui relie le Parc aux bords de Marne en passant par le centre-ville et la gare RER.

Une bonne desserte en transports

- 3 arrêts du bus n°114, qui relie le quartier à la gare de Neuilly-Plaisance (RER A), Fort de Vincennes (métro 1) et Le Raincy-Villemomble-Montfermeil (RER E) ;
- Les lignes n°127 et n°116 sont également relativement accessibles, et desservent entre autres les gares de Val de Fontenay (RER E et A), Nogent-Le Perreux (RER E) Champigny-St Maur (RER A) et Croix de Chavaux (métro 9).

Une sécurité renforcée

- Installation de 5 nouvelles caméras (dont 1 remplacement).

3. Projet et organisation communale

Dans la continuité du programme politique municipal, le contrat de ville entend prioritairement agir pour la jeunesse et les familles, et offrir un cadre de vie toujours plus agréable.

Cela suppose également de développer le tissu associatif sur le quartier : d'une part en renforçant le tissu existant (accompagner les associations à la méthodologie et les dispositifs de la politique de la ville ; les aider à toucher le public cible), et, d'autre part, en diversifiant l'offre (actions d'associations extérieures au quartier ; diversifier les champs d'intervention).

L'ingénierie est assurée en intérim par la Direction Générale des Services. Un recrutement a été lancé pour un·e chargé·e de mission Politique de la ville : agent de catégorie A à temps plein, cet agent aurait la charge de l'animation et du suivi du contrat de ville dans son ensemble, de ses programmations et financements. L'élue en charge du pilotage de la politique de la ville sera Madame BOILEAU, 5^{ème} adjointe notamment déléguée aux Affaires Scolaires et à l'Enfance.

Le comité de pilotage communal se composerait comme suit :

- Élus : Monsieur le Maire, Mme Martine LAMAURT (1^{ère} adjointe déléguée notamment aux Associations), Madame BOILEAU, Madame CHOULET (Conseillère municipale chargée des Finances et du Logement), Monsieur BOURZIK (Conseiller municipal chargé de la Vie des Quartiers) et Madame BRECHU (Conseillère municipale chargée de la Jeunesse, de l'Action Sociale et du Conseil des Jeunes).
- Services municipaux : Direction Générale des Services, Service Enfance-Jeunesse, Service de l'Éducation.
- Autres acteurs locaux : Association de locataires (ALIS) et associations sportives bien implantées sur le quartier (NPS Handball, Kawets Futsal).

DECLINAISON LOCALE DES ORIENTATIONS TERRITORIALES

1. Ouvrir le champ des possibles aux jeunes et aux enfants

Enjeux locaux

La Ville souhaite avant tout soutenir les jeunes résidents (0-30 ans) des Renouillères à travers une approche globale et multidimensionnelle, visant à favoriser leur épanouissement personnel, leur intégration sociale et leur réussite éducative.

Pour atteindre cet objectif, divers dispositifs compléteront ceux déjà en place, orientés tant vers les jeunes eux-mêmes (soutien scolaire, insertion professionnelle, citoyenneté, santé...) que vers leurs parents (soutien à la parentalité, maîtrise de la langue, du numérique, accès aux droits).

Favoriser la réussite des enfants et des jeunes

Cela passerait en premier lieu par l'inclusion dans le Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) du collège Jean-Moulin, et, par conséquent aux écoles maternelle (Frapié, Bel-Air) et élémentaires (Bel Air, Cahouettes) fréquentées par les enfants des Renouillères. Ce dispositif offrirait de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves, notamment par le dédoublement des classes. Monsieur le Maire a d'ores et déjà sollicité l'inclusion à ce réseau auprès de la Rectrice de l'académie de Créteil.

La municipalité projette également de postuler au label de Cité éducative, laquelle permettrait de consolider la continuité éducative sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires (cf. Projet éducatif de territoire (PEdT) adopté en 2023), tout en élargissant son champ à des acteurs hors de la communauté éducative (entreprises, associations sportives, lieux culturels...). Outre la création et/ou dynamisation des relations entre les acteurs qui y prennent part, ce dispositif offrirait des opportunités d'ouverture, et donc de mobilité et d'insertion, aux enfants et jeunes.

Dans l'attente de dispositifs spécifiques de réussite éducative, la carte scolaire a fait l'objet d'une révision (adoptée en 2023 pour la rentrée 2024), visant notamment à apporter davantage de mixité au sein de la maternelle Frapié et de l'élémentaire des Cahouettes. Pour ce faire, la sectorisation comprend désormais l'ensemble des enfants domiciliés sur la résidence du Val de Plaisance et sur une partie du village de Plaisance (au Sud du quartier).

Consolider la mission sociale de la MCJ

À cette fin, et outre les permanences de droit commun qu'il est indispensable de rétablir (principe inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF en 2021 ; assistante sociale du Conseil départemental), la Ville sollicitera auprès de la CAF un agrément en Centre social, ou en Espace de Vie Sociale (EVS) pour la MCJ.

Pour recréer du lien social avec les jeunes les plus éloignés, il sera toutefois crucial de bénéficier de l'expertise de professionnels de la prévention spécialisée et de médiation, afin d'établir des relations de confiance et d'accompagner ces jeunes vers les dispositifs précités.

Rénover et repenser les espaces d'accueil du jeune public

Le CME des Renouillères est un bâtiment qui nécessite d'être rénové, notamment d'un point de vue thermique, mis aux normes et agrandi, au regard d'une augmentation des besoins d'accueil de loisirs des enfants de 6 à 12 ans.

Ce projet permettrait par exemple, la mise à disposition de locaux à des associations sur les temps où ils ne sont pas utilisés, et, de rendre plus mixte encore le public qui s'y côtoie, en accueillant des enfants de quartiers plus favorisés.

Pour l'aboutissement d'un tel projet, la Ville souhaite le soutien financier de la Métropole du Grand Paris (MGP), de l'État, de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la CAF.

La Maison de la Culture et de la Jeunesse (MCJ) et la Halte-Jeux nécessitent également une rénovation, notamment énergétique, et une redistribution des espaces. Ce projet comprendra également la réfection des locaux adjacents, les locaux commerciaux, et l'antenne de police municipale, qui aura vocation à reprendre son activité. Pour limiter les regroupements à proximité de la structure, comme il est parfois observé aujourd'hui, des mesures seront adoptées pour occuper l'espace, par exemple avec l'installation d'une aire de jeux pour les enfants accueillis à la Halte-Jeux.

Si la MGP s'est déjà engagée à co-financer ce projet (via le Fonds d'Investissement Métropolitain - FIM), la municipalité compte sur un appui de l'Etat, de l'ADEME, du Conseil départemental et de la CAF.

Actions envisagées

- Obtenir le label de Cité éducative
- Obtenir un agrément social pour la MCJ
- Élargir les modes d'accueil (accueil libre, ouvertures nocturnes supplémentaires) pour encourager la fréquentation de la MCJ et du PAJ
- Réhabilitation et agrandissement du CME des Renouillères
- Rénovation de la Halte-Jeux, de la MCJ et des commerces adjacents à la MCJ

2. Développer l'accès au sport et à la culture

Enjeux locaux

Bien qu'une rénovation du parc de logement social et de l'école des Cahouettes aient eu lieu, les structures de proximité n'ont pas encore pu bénéficier du même traitement. Elles sont plutôt vieillissantes et ne répondent pas toujours adéquatement aux besoins des usagers ou à la fréquentation qu'elles connaissent.

Pour remédier à cette situation, il est prévu d'entreprendre des travaux sur plusieurs structures clés du quartier, et d'en créer de nouvelles.

Ces investissements seront accompagnés d'actions au sein de ces structures. Il s'agit d'offrir des équipements de proximité de qualité, d'assurer leur appropriation, et ce tout en promouvant le sport et la culture auprès du public des Renouillères.

Renouveler les infrastructures sportives

Le gymnase Saluden nécessite une réfection globale. Il s'agit d'un équipement essentiel au quartier -le terrain d'évolution adjacent accueille chaque été la Coupe d'Afrique des Nations, organisé par des habitants-, et plus largement à la commune puisque c'est par exemple le seul gymnase de la ville pouvant accueillir des compétitions de handball et de futsal.

Outre l'amélioration de l'installation sportive, la rénovation contribuera à réduire le sentiment d'insécurité des utilisateurs et riverains, par exemple en assurant un meilleur éclairage des accès. Pour garantir la réalisation complète du projet, la Ville recherche la contribution de l'État, de l'Agence Nationale du Sport (ANS), ainsi que du Conseil départemental.

Pour permettre d'accéder librement et gratuitement à des infrastructures sportives, la création d'un terrain multisports ou « city-stade » est prévue au sein de l'Espace Kennedy. Ce projet est davantage avancé que les précédents, puisqu'il bénéficie d'ores et déjà d'un co-financement par l'ANS, et serait livré pour l'automne 2024.

La piscine municipale, connaîtra également un vaste projet de rénovation, énergétique notamment, et d'extension, avec une livraison début 2026. Si elle ne se situe pas dans le quartier, elle est à proximité et est fréquentée par les familles et jeunes des Renouillères, en particulier l'été faute de partir en vacances, qui profitent aussi bien du bassin, que du jardin attendant pour y pique-niquer. Cette infrastructure joue également un rôle essentiel dans l'apprentissage du « savoir nager » pour ce public.

En entreprenant ces travaux de rénovation et de construction, la Ville s'engage à améliorer significativement la qualité des équipements de proximité dans le quartier, répondant ainsi aux besoins et aux attentes des habitants tout en favorisant le développement d'une vie sociale, sportive et culturelle dynamique.

Implanter un lieu culturel au cœur du quartier

L'objectif est de permettre le développement du capital culturel et artistique des résidents, en créant un lieu à proximité immédiate, en complément des lieux et actions en place sur la commune (Micro-folie, bibliothèque, cinéma, école de musique).

Un studio de musique sera établi afin de fournir un lieu d'apprentissage et de création musicale par une variété de leçons (écriture, chant, pratique instrumentale, musique assistée par ordinateur...). Il se distingue de l'École de musique par son volet social : l'accueil pourra s'étendre en soirée, et prévoir des moments conviviaux ou des événements (showcase, scènes ouvertes).

Toujours dans cette perspective d'épanouissement artistique, la Ville souhaite bénéficier du Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS), programme en partenariat avec la Philharmonie de Paris qui vise à offrir un accès à l'éducation musicale et à la pratique orchestrale aux enfants et aux jeunes issus de milieux défavorisés.

Actions envisagées

- Rénovation du gymnase Saluden
- Création d'un city-stade dans l'espace Kennedy
- Réfection et extension de la piscine municipale
- Élargir les cours de « savoir nager » à un public adulte, et/ou phobique de l'eau
- Création d'un studio musique et de projets associés (leçons, événements)
- Mise en place du DEMOS
- Création intergénérationnelle de scénettes de théâtre

3. Accompagner les habitants aux usages de la ville et du logement

Enjeux locaux

Garantir un cadre de vie qualitatif

Le parc social a pu bénéficier d'une importante rénovation (achevée en 2022), aussi bien esthétique qu'énergétique, et qui concerne tant les logements que les espaces communs ou extérieurs. Dès lors, la Ville attend des bailleurs un engagement fort, au titre du droit commun, de l'entretien des travaux réalisés.

Une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) devra quant à elle se concentrer sur des aménagements supplémentaires à ceux déjà réalisés, à l'accompagnement social, ou encore à la sensibilisation des résidents.

Un engagement sera par exemple attendu de la part des bailleurs pour renforcer le lien avec l'Amicale de locataires et d'initiatives solidaires (ALIS), tant sur les problématiques quotidiennes que sur l'organisation de temps plus conviviaux.

Actions envisagées

- Approfondir le partenariat avec les bailleurs par la signature d'une convention communale de GUSP

4. Assurer la sécurité et la tranquillité publique

Enjeux locaux

Rétablir la quiétude sur le quartier

Le parc social est classé au niveau 3 (sur 4) sur l'échelle de l'Association des organismes de logement social d'Ile-de-France (AORIF), comme site marqué « par une activité délinquante réelle et une économie parallèle qui peuvent perturber le fonctionnement social du quartier/d'atroupements réguliers liés à des trafics ».

Il existe en effet un trafic de stupéfiants aux abords du gymnase Saluden, qui crée régulièrement des tensions avec les usagers (associations, écoles). Des règlements de compte par arme à feu ont pu avoir lieu sur fond de trafic. Des atroupements ont également lieu au niveau de la MCJ ou de la maternelle Frapié pour y consommer des substances alcooliques ou stupéfiantes.

Des rixes se produisent de plus en plus régulièrement entre les jeunes des Renouillères et ceux des Primevères (Neuilly-sur-Marne) ou du Pré-Gentil (Rosny-sous-Bois).

Des rodéos et du « *street-pooling* » (ouvertures de bouches à incendie) peuvent avoir ponctuellement lieu, et plus largement des nuisances sonores (mortiers).

Le secteur est sujet à d'autres problématiques variées : véhicules ventouses, mécanique sauvage, stationnement et circulation plutôt anarchique, détritrus, squats...

Si ces phénomènes sont traités pour partie par le droit commun (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR), Convention de coordination entre Police municipale et Police nationale), certains devront faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la GUSP.

Actions envisagées

- Développer les actions de prévention des rixes (connaissance mutuelle entre les jeunes, projections, débats...)
- Bénéficier de la présence de services de médiation sociale ou de prévention spécialisée pour permettre « l'aller vers »
- Créer des moments de rencontres entre les services régaliens et les jeunes (classe Défense, visite de la caserne...)
- Réinstaller une antenne de police municipale au sein du quartier, et poursuivre le développement de la vidéoprotection

MODALITES LOCALES DE CONCERTATION

Neuilly-Plaisance rejoignant la géographie prioritaire, il n'y existait pas de conseils citoyens.

Cependant, d'autres organes de participation citoyenne, tels que les Délégués de quartier, le Conseil des jeunes ou encore le Conseil des aînés, existent déjà.

Par ailleurs, des réunions publiques sont régulièrement organisées pour discuter des projets structurants et/ou répondre aux problématiques récurrentes rencontrées par les habitants de la commune.

Grâce à l'initiative « Je Décide Pour Ma Ville », les Nocéens ont également la possibilité de contribuer aux projets communaux.

En ce qui concerne les habitants, il est envisagé de continuer à travailler avec ces instances et outils déjà en place.

Toutefois, conscient qu'il n'est pas aisé d'avoir accès au public cible, des rencontres plus informelles sont envisagées pour recueillir leurs préoccupations (ex : point d'écoute parents). De plus, une offre de service en médiation ou en prévention spécialisée, ainsi que l'agrément en centre social de la MCJ, devraient permettre d'affiner la compréhension des besoins des habitants des Renouillères.

En ce qui concerne les associations, deux formats sont projetés : des réunions bilatérales Ville-association dédiées à la présentation de leurs projets en amont des comités techniques ; et des séances plénières pour associer le tissu associatif dans des projets d'envergure, à l'image de celle organisée pour les « Jeux Olympiques des enfants ».

ANNEXES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

CARTES

Les habitants du Quartier Prioritaire **Les Renouillères**



Profil socio-économique des quartiers



11% des habitants de Neuilly-Plaisance vivent dans ce quartier prioritaire, soit **2 270** personnes



24% des ménages ont emménagé récemment dans leur logement (moins de 5 ans)
(34% à Neuilly-Plaisance)



Un niveau de vie mensuel median de **1 337€**
(2 131 € à Neuilly-Plaisance)



44% de la population a moins de 25 ans
(31% à Neuilly-Plaisance)



25% des ménages sont composés d'une personne
(38% à Neuilly-Plaisance)



Un taux de pauvreté de **30%**
(14% à Neuilly-Plaisance)



3,0 personnes en moyenne par ménage
(2,4 à Neuilly-Plaisance)



27% des ménages sont des familles monoparentales
(15% à Neuilly-Plaisance)



9% des personnes de 16-24 ans sont non scolarisés et sans diplôme
(7% à Neuilly-Plaisance)

Certifié exécutoire
Acte publié le 01/07/2024

Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité économique



55% des 15-64 ans sont en emploi
(70% à Neuilly-Plaisance)



40% des 15 ans et plus non-scolarisés sont sans diplôme
(25% à Neuilly-Plaisance)



15% des actifs occupés se déplacent à pieds ou en vélo
(9% à Neuilly-Plaisance)



77% des femmes de 15-64 ans sont en activité
(89% à Neuilly-Plaisance)



49% des ménages possèdent une seule voiture
(21% à Neuilly-Plaisance)



39% se déplacent en véhicule motorisé
(41% à Neuilly-Plaisance)



71% des actifs occupés travaillent dans une autre commune
(86% à Neuilly-Plaisance)

10% des ménages possèdent deux voitures ou plus
(21% à Neuilly-Plaisance)



46% se déplacent en transports en commun
(50% à Neuilly-Plaisance)

Des quartiers du lien et des transitions



55% des mineurs en situation de fragilité
(18% à Neuilly-Plaisance)



24% de bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) parmi les assurés sociaux
(9% à Neuilly-Plaisance)



74% des résidences principales construites avant 1970
(49% à Neuilly-Plaisance)



46% des 75 ans ou plus vivent seuls,
(48% à Neuilly-Plaisance)



2% des résidences principales en chauffage central individuel
(73% à Neuilly-Plaisance)

26% entre 1970 et 2006
(41% à Neuilly-Plaisance)

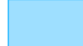

Aucune après 2006
(10% à Neuilly-Plaisance)

Certifié exécutoire
Acte publié le 01/07/2024

EPT GRAND PARIS GRAND EST

Quartiers de la
Politique de la Ville

Neuilly-Plaisance

-  Périmètre QPV 2024
-  Périmètre QPV 2015

0 200 m

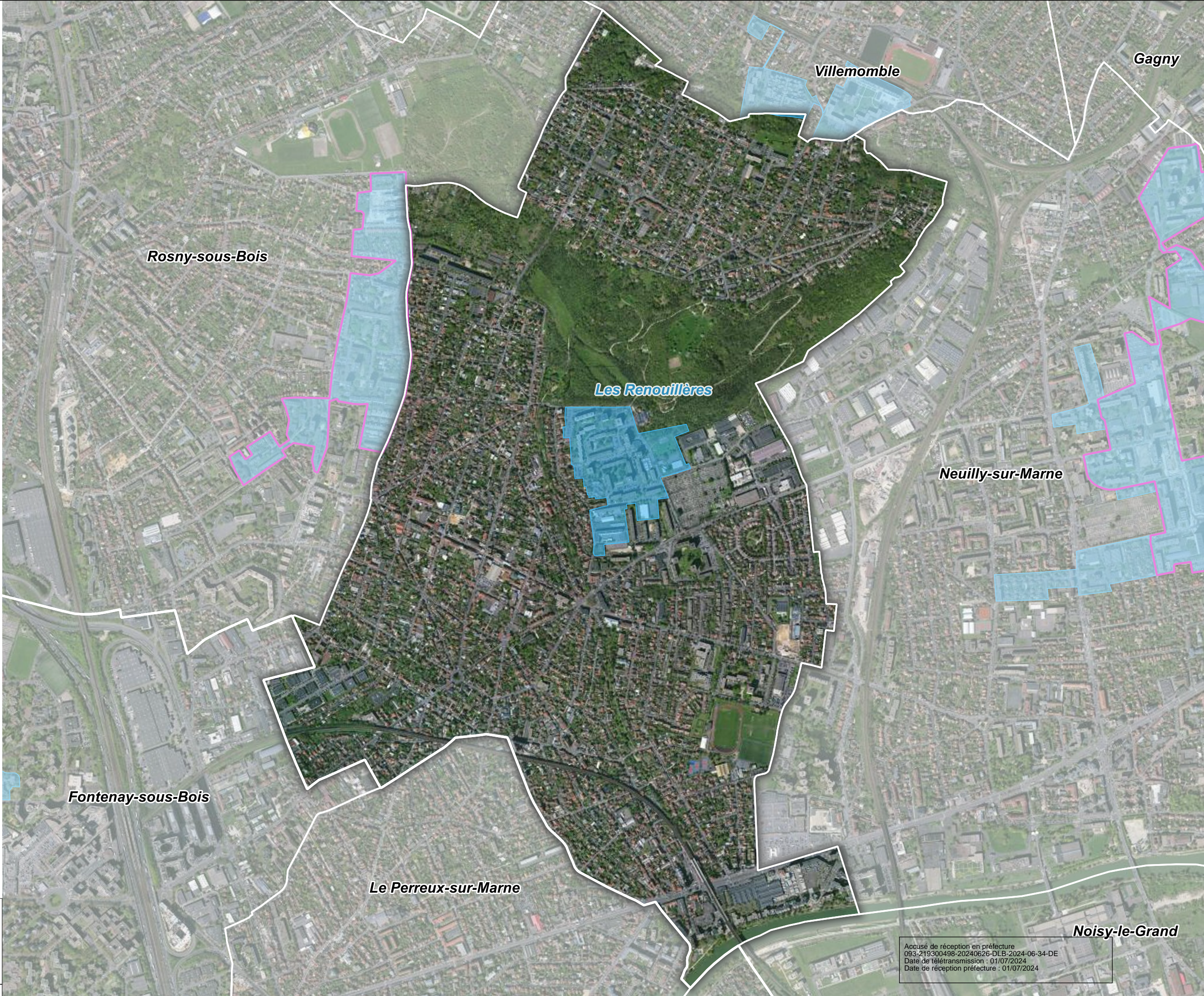


Sources : QPV (CGET, 2015 et 2024)
Fond de plan : OrthoPhoto (IGN, 2018)
Date de réalisation : 01.02.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Certifié exécutoire
Grand Paris Grand Est
Acte publié le 01/07/2024



Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20240626-DLB-2024-06-34-DE
Date de télétransmission : 01/07/2024
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Neuilly-Plaisance

- QPV
- Lieu d'accueil de la petite enfance
- Établissement d'accueil pour personnes âgées
- Équipement de santé
- Équipement d'éducation culturelle
- Équipements de loisirs de proximité
- Équipement de proximité
- Équipement sportif en salle
- Équipement sportif en nature
- Équipement sportif de plein air
- École maternelle
- École élémentaire
- Collège
- Espaces verts

0 100 200 m

Source: QPV (ANCT,2024)/ Websig GPGE 2020

Réalisé par le Service Politique de la Ville (30.04.2024)

